

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-1212

présenté par
Mme Goulet, M. Cormier-Bouligeon, Mme Amadou et M. Raphan

ARTICLE 19

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.